

République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	27	29

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 14/03/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
14/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize Mars à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 06/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 06/03/2023.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

M. DE CHOULOT Etienne (*Présent mais il s'est absenté pendant les votes*)

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : MM : AMIOT Jean-Christophe à Mme GARNAUD Aurélie, DECOUT Jacques à M. DELAVault André

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POLICARD Philippe

**CDC2023004 – Avis sur le projet Photovoltaïque d'Herry au titre de l'évaluation environnementale**

*Monsieur Le Président indique qu'il convient d'émettre un avis au titre de l'évaluation environnementale quant au projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Herry au lieu-dit « Bois de la Chalotterie » dont les pièces constitutives ont été reçues en version numérique par chaque conseiller communautaire.*

*M. de CHOULOT, ayant des liens familiaux avec les propriétaires du terrain sur lequel est envisagé le projet, a quitté la séance avant le début des délibérations.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable au titre de l'évaluation environnementale sur le projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Herry au lieu-dit « Bois de la Chalotterie ».*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En CDC le 14/03/2023  
Le Président,  
M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire,  
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 14/03/2023  
Reçu en préfecture le 14/03/2023  
Publié le 14/03/2023  
ID : 018-200032514-20230313-CDC2023004-DE

République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	27	29

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 14/03/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
14/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize Mars à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 06/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 06/03/2023.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël  
M. DE CHOULOT Etienne (*Présent mais il s'est absenté pendant les débats et les votes*)

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : MM : AMIOT Jean-Christophe à Mme GARNAUD Aurélie, DECOUT Jacques à M. DELAVault André

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POLICARD Philippe

**CDC2023004Bis – Avis sur le projet Photovoltaïque d'Herry au titre de l'évaluation environnementale**  
(Remplace la délibération n° CDC2023004 pour erreur matérielle)

*Monsieur Le Président indique qu'il convient d'émettre un avis au titre de l'évaluation environnementale quant au projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Herry au lieu-dit « Bois de la Chalotterie » dont les pièces constitutives ont été reçues en version numérique par chaque conseiller communautaire.*

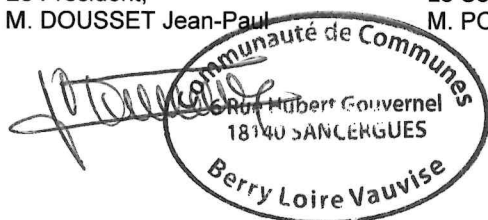
*M. de CHOULOT, ayant des liens familiaux avec les propriétaires du terrain sur lequel est envisagé le projet, a quitté la séance avant le début des débats et des votes.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable au titre de l'évaluation environnementale sur le projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Herry au lieu-dit « Bois de la Chalotterie ».*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En CDC le 14/03/2023  
Le Président,  
M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire,  
M. POLICARD Philippe





République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	28

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 11/04/2024  
Et  
**Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël  
DE CHOULOT Etienne (*Présent mais s'est absenté pendant les débats et les votes*)

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne

Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme ROGER Stéphanie

***CDC2024024 – Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme - Bilan de la concertation***

*Le Président,*  
*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*  
*VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants, L. 153-49 et suivants et R. 153-13 et suivants ;*  
*VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;*  
*VU les articles R.153-20 et R.153-21 du même Code relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;*  
*VU le code général des collectivités territoriales ;*  
*VU le code de l'environnement ;*  
*VU le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé 31/05/2021 ;*  
*VU l'avis de l'autorité environnementale en date du 08/09/2023 ;*  
*VU la délibération du Conseil communautaire en date du 13/03/2023 fixant les modalités de concertation ;*

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024024-DE



*Le Président rappelle les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre conformément à la délibération en date du 13/03/2023 :*

- Deux cahiers de concertation qui seront disponibles l'un en mairie Herry et l'autre au siège de l'intercommunalité
- La publication d'un article dans les bulletins communaux/intercommunaux ou sur les sites internet
- L'affichage d'un panneau d'exposition expliquant le projet durant l'enquête publique

*Le Président présente ensuite aux élus le bilan de cette concertation dont le détail est joint en annexe.*

*Il précise également, que conformément à l'article L. 153-54 du Code de l'urbanisme, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise a fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la Commune de Herry et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme avant l'enquête publique.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :*

- **DE TIRER** un bilan favorable de la concertation.

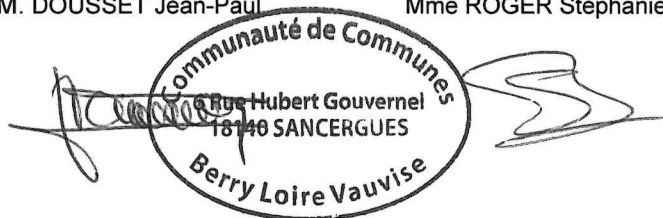
*Conformément à l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.*

*Le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise sera ultérieurement soumis à enquête publique. Cette enquête publique sera réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En CDC le 10/04/2024  
Le Président,  
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,  
Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 018-200032514-20240408-CDC2024024-DE

